

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)**  
**160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY**

**DÉLIBÉRATION**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du mercredi 04 septembre 2024**

**DEL20240904\_099**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre septembre, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle des mariages à REIGNIER-ÉSERY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 29 août précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

**Conseillers en exercice : 32**

**Présents : 20 puis 21 à partir de 19h50 et la délibération DEL20240904\_090 ;**

**ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON ;**

**ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Régine MAYORAZ ;**

**LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PÉRINET ;**

**MONNETIER-MORNEX : Christophe AUGUSTIN arrivé à 19h50 ;**

**NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO ;**

**PERS-JUSSY : Dominique BRAND, David DE VITO, Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET ;**

**REIGNIER-ÉSERY : Denise GÉRELLI-FORT, Virginie JACQUEMOUD, Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, André PUGIN, Lucas PUGIN, Isabelle SAGE ;**

**SCIENTRIER : Michel BRANTUS, Patricia DÉAGE ;**

**Pouvoirs : /**

**Absents excusés : Sophie BIOLLUZ, Frédéric CHABOD, Laurent CHIORINO, Didier EISACK, Anne-Marie LALLIARD, Billy MARQUET, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI, Esther VACHOUX, Ludovic WISZNIEWSKI ;**

**Absente : Valérie VACHOUX ;**

**Secrétaire de séance : Denise GÉRELLI-FORT.**

**DEL20240904\_099 - Communication du RA 2023 du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A)**

**Rapporteur : Monsieur le Président, Sébastien JAVOGUES**

**ANNEXE 9**

**VU** le CGCT, et notamment son article L5211-39 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2022-0029 en date du 07 novembre 2022, portant approbation des derniers statuts en vigueur de la CCA&S, dans leur version adoptée par délibération n° DEL 2022 078 du Conseil communautaire le 06 juillet 2022, et notamment la compétence obligatoire de la Collectivité en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), prévue à l'article 8-3, au titre de l'article L211-7 du Code de l'Environnement, pour le Bassin versant de l'Arve et toutes les Communes membres de la CCA&S pour la partie du Territoire couvert par ce bassin versant ;

VU le RA 2023 présenté par le SM3A et ci-joint ;

**CONSIDÉRANT** que le Président de l'EPCI doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, à ses collectivités membres, un rapport retraçant l'activité de l'établissement ;

**CONSIDÉRANT** que ce rapport fait l'objet d'une communication en Conseil ;

**CONSIDÉRANT** le RA 2023 du SM3A communiqué et ci-annexé, que les Conseillers ont reçu préalablement à la présente séance avec la note de synthèse, et qu'ils ont été invités à examiner ;

Monsieur le Président rappelle que le Bassin versant de l'Arve est situé au cœur des Alpes dans un territoire aux multiples facettes, tant sur le plan géographique qu'écologique. Ecosystème complexe et précieux, il nécessite une attention particulière et des efforts concertés pour sa préservation. Face aux défis du changement climatique et de la pollution, le SM3A mène une approche intégrée et proactive, plus que jamais nécessaire.

Le SM3A gère 2 600 kilomètres linéaires de cours d'eau. La surface du Bassin versant de l'Arve représente plus de la moitié du département de la HAUTE-SAVOIE. 13 intercommunalités sont comprises dans le Bassin versant de l'Arve.

Le rapport d'activité retrace l'essentiel des interventions ayant marqué l'année 2023. Il témoigne de la multiplicité des actions portées par le syndicat et du souci permanent de répondre aux enjeux du Territoire. L'année 2023 a été marquée par une importante sécheresse et une crue exceptionnelle à l'automne. Ces événements nécessitent d'adapter en permanence les stratégies et les actions pour protéger les populations et préserver les milieux naturels.

Ce rapport d'activité détaille les nombreux projets menés en matière de renaturation, de protection de l'air, d'entretien, de surveillance et gestion des digues, ainsi que de préservation des milieux naturels tels que :

- la compétence GEMAPI ;
- le confortement des digues de SAMOËNS .
- la renaturation de l'Arve par le retrait d'une décharge dans l'Espace Borne, Pont de Bellecombe ;
- la préparation à la gestion de crise avec un exercice organisé à BONNEVILLE ;
- la surveillance et la gestion des systèmes d'endiguement des 65 ouvrages en gestion par le SM3A ;
- l'amélioration de la diversité biologique du marais d'ENTREVERGES ;
- l'aménagement d'un réservoir de pêche sur le Lac aux castors ;
- la réintroduction des fleurs alpines locales en partenariat avec "Alvéole" ;
- l'inauguration du confortement de la digue de la Châtelaine et la renaturation de l'Arve ;
- l'entretien de la "servitude de marche à pied" du domaine public fluvial de l'Arve ;
- la reprise d'activité de la Commission Locale de l'Eau (CLE) avec une recomposition de l'Assemblée dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) ;
- le prolongement du dispositif "Arve Pure" pour 2024 ;
- l'animation du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) avec l'organisation d'une réunion publique en octobre 2023 ;
- l'animation et l'instruction des Fonds "Air Bois" et Prime Chauffage Bois d'Arve & Salève...

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du RA 2023 tel que présenté par le SM3A.

La Secrétaire de séance  
Madame Denise GÉRELLI-FORT

Pour ampliation conforme  
Le Président de Arve et Salève  
Communauté de Communes  
Sébastien JAVOGUES

*Certifié exécutoire*  
*Transmis en Préfecture, le 12/09/2024*  
*Publié, le 12/09/2024*